



**FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR  
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT**  
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex  
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 30 Juin 2020

## La Poste - Colis

Par sa déclaration préalable, La CGT reçue par la BU Colis, a forcé nos dirigeants à parler des revendications des personnels concernant le salaire, la rémunération, les conditions de travail, la sous-traitance et les intérimis, le dialogue social !

La CGT ne se laissera pas duper par la communication culpabilisante de notre direction !

**Au contraire, la CGT continuera d'œuvrer en utilisant tous les moyens nécessaires pour que les travailleurs s'organisent afin d'exiger la réelle reconnaissance qui leur est due !**

Pour reconnaître leur travail à sa juste valeur, il faudrait déjà que la direction commence à reconnaître la réalité du travail effectuée en cessant de nous transmettre des chiffres qui sont aux antipodes de ce qui se passe dans les services.

Si certains de nos dirigeants locaux ont usé du terme "SUMMER PEAK" ce n'est pas anodin mais bien parce que le trafic colis explose depuis plusieurs mois maintenant: Un trafic qui est supérieur à la "PEAK PERIOD" sur une durée jamais connue auparavant et ce n'est pas fini !

### Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal

Ville

Tél

Mail

Service

Lieu de travail

# SUMMER PÉRIODE

## VÉRITABLE PEAK PÉRIODE CANICULAIRE

**Ce travail doit être reconnu immédiatement avec :**

☀ Une prime de 1000€ pour tous les postiers et précaires sans critère.

*NOUS NE DEMANDONS PAS L'AUMÔNE !*

☀ Une prime exceptionnelle de 1 000€ pour tous les personnels traitant du colis.

**Ce travail et ces compétences doivent être reconnus sur la durée avec :**

☀ Le grade de base en 2.1 avec un re-pyramidage des fonctions.

☀ Une augmentation de salaire significative.

☀ L'attribution du 13<sup>ème</sup> mois et intégration des primes dans le salaire.

☀ La création des positions de travail nécessaires pour faire un travail de qualité.

☀ L'embauche massive en CDI poste à temps plein.

**Ce n'est pas la primette décidée unilatéralement par La Poste et validée par communication de manière opportuniste par des acteurs dits "sociaux" qui va effacer cette période COVID traumatisante pour les personnels.**

***De plus, il faut être présent en Août 2020 pour y avoir le droit....et il faudrait dire : "MERCI PATRON" ?***

**POUR LA CGT, TOUS LES PERSONNELS (Y COMPRIS CDD, INTÉRIMAIRES, ...) QUI ONT TRAVAILLÉ PENDANT LA PÉRIODE DITE "COVID" DOIVENT PERCEVOIR LA PRIME À HAUTEUR DE 1 000€ !**

*Nous invitons chaque travailleur échanger avec la CGT pour s'informer, débattre et se syndiquer CGT.*

*Respect Droits Dignité*



**un Postier solidaire en vaut 2**  
(Sale coup pour la réduction des effectifs!!!)

**CE N'EST QU'ENSEMBLE QUE NOUS POURRONS GAGNER  
DE MEILLEURS DROITS INDISPENSABLES POUR TOUS !**